

DEMANDE DE TITRE PROFESSIONNEL

ANNEE 2026



Les cartes sont désormais dématérialisées et accessibles, après validation, dans l'espace professionnel de l'entraîneur.

Employeur / Société d'entraînement

Nom :

Prénom :

Numéro RCS (si existant) :

Adresse :

Code Postal : Ville :

E-mail :

Tél :

Salarié(e)

Nom :

Prénom :

Je sollicite la délivrance d'un titre d'identité professionnelle pour le salarié susnommé que

J'emploie depuis le :

En qualité de :

En signant cette demande :

- ✓ Je m'engage à prévenir le futur porteur de carte que les informations recueillies ne feront l'objet d'aucune autre utilisation que celle de la création d'une carte d'accès aux hippodromes.
- ✓ Je certifie sur l'honneur que les renseignements saisis sont exacts.

A la fin d'un CDD ou d'un CDI l'entraîneur est tenu de récupérer la carte du salarié. France Galop se dégage de toute responsabilités si le salarié en question se rend sur un hippodrome avec sa carte tout en travaillant pour un autre entraîneur.

Toute personne titulaire d'une carte devra respecter le Code des Courses (cf. articles 1, 39, 207 et 216)

Date :

Signature :

Merci de renvoyer cette demande **par email** à servicecartes@france-galop.com ou **par courrier** à France Galop, 15 Boulevard de Douaumont, 75017 Paris, accompagnée :



D'une photo de moins de deux ans



D'une attestation employeur certifiant l'embauche du salarié

DEMANDE DE TITRE PROFESSIONNEL

ANNEE 2026



Employeur / Société d'entraînement

Objet : Dématérialisation des cartes

Pourquoi cette dématérialisation ?

Soucieuse d'offrir une expérience plus moderne et pratique, France Galop a franchi une nouvelle étape avec la dématérialisation des cartes des salariés des écuries.

Au-delà de la modernisation, cette démarche s'inscrit également dans une logique écologique, en réduisant la production de cartes physiques et leur impact environnemental, et ce dans le cadre de l'engagement global de France Galop et son plan ambition 2030.

1. Jusqu'à quand utiliser la carte 2025 ?

Les cartes des salariés des écuries 2025 **resteront valables jusqu'au 31 janvier 2026**. Cette période d'adaptation permettra à tous les entraîneurs de basculer sereinement vers la carte dématérialisée avant sa généralisation au 1^{er} février 2026.

2. Comment réaliser des cartes numériques ?

Il vous suffit d'adresser le formulaire complété à France Galop, par mail ou par courrier. Une fois votre demande traitée, les cartes dématérialisées seront directement disponibles sur votre compte professionnel, dans la rubrique "Gérer" → "Carte de membre".

Vous pourrez ensuite envoyer la carte à vos salariés en cliquant simplement sur « Envoyer par mail ».

Nom complet	Type de carte	Demande d'une carte physique	Lien de téléchargement
<input type="checkbox"/>	Salarié écurie	Commander	<input checked="" type="checkbox"/> Envoi par mail
<input type="checkbox"/>	Salarié écurie	Commander	<input checked="" type="checkbox"/> Envoi par mail
<input type="checkbox"/>	Salarié écurie	Commander	<input checked="" type="checkbox"/> Envoi par mail

3. Peut-on tout de même obtenir une carte physique ?

Les cartes physiques seront toujours disponibles mais entraîneront des frais d'émission d'une valeur de 60€ TTC. Elles sont commandables directement sur votre espace professionnel.

Mes cartes liées :

Nom complet : Type de carte : Télécharger

Demande de cartes physiques : [Commande groupée](#)

Nom complet	Type de carte	Demande d'une carte physique	Lien de téléchargement
<input type="checkbox"/>	Salarié écurie	Commander	<input checked="" type="checkbox"/> Envoi par mail
<input type="checkbox"/>	Salarié écurie	Commander	<input checked="" type="checkbox"/> Envoi par mail
<input type="checkbox"/>	Salarié écurie	Commander	<input checked="" type="checkbox"/> Envoi par mail